|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | COMP D2 |
| Numéro de poste Sysper: | 140312 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | STROUVALI Konstantina  3 trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Notre équipe est chargée de l'application des règles antitrust de l'UE dans le secteur des services financiers, en particulier sur les marchés de capitaux, les assurances et les banques. Outre le travail d'enquête qui peut déboucher sur des décisions d'interdiction et/ou d'engagement, nous promouvons la défense des intérêts du secteur, de sorte que la réglementation puisse prendre en compte les objectifs du droit de la concurrence et que les principes de la concurrence deviennent un élément central des programmes de conformité des entreprises. Nous coopérons également étroitement avec les autorités nationales de concurrence et de réglementation dans des cas individuels et par l'intermédiaire du sous-groupe "services financiers" du Réseau européen de la concurrence. Ce secteur a un riche passé réglementaire et tend à évoluer à un rythme rapide, notamment en raison des transitions numérique et écologique. Ces caractéristiques rendent les dossiers antitrust dans ce secteur d'autant plus pertinents, intellectuellement stimulants et variés. Nous sommes une petite équipe dynamique qui travaille de manière intégrée avec l'unité D1 (qui se focalise sur les paiements). Nous valorisons et encourageons le travail d'équipe, le partage d'informations et les discussions ouvertes. Notre objectif est la création d’un environnement de travail informel qui soit à la fois stimulant, productif et épanouissant.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste d'expert national détaché et la possibilité de travailler sur des dossiers antitrust ainsi que sur des dossiers horizontaux dans ce secteur clé de l'économie. La principale priorité est le travail de dossiers, impliquant l'évaluation juridique et économique du comportement des entreprises en vue d'enquêter sur les violations potentielles des règles de concurrence de l'UE et d'y remédier. Ce travail nécessite des interactions permanentes avec les parties enquêtant, les tiers et les autorités nationales de la concurrence, ainsi qu'avec d'autres autorités de surveillance européennes et nationales. Il implique également une étroite collaboration avec les équipes de politique interne, du Chef Economiste et du Service Juridique, ainsi qu'avec d'autres services de la Commission. La préparation des réponses aux demandes des citoyens et des membres du Parlement européen concernant ce secteur très médiatisé fait également partie du travail quotidien. Nous encourageons une méthode de travail autonome au sein de l'unité et le poste offre donc de réelles possibilités de développement professionnel et personnel.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat idéal possède une solide formation économique ou juridique et la capacité de faire avancer des enquêtes antitrust complexes dans des délais raisonnables et à un niveau élevé. Il/elle doit avoir une expérience professionnelle dans l'application du droit de la concurrence ou de l'économie de la concurrence dans les affaires antitrust, ainsi qu'une très bonne compréhension des questions de procédure soulevées dans les affaires antitrust. Le poste requiert de très bonnes capacités d'analyse, de rédaction et de communication. Un grand sens de l'initiative, de bonnes compétences organisationnelles et la capacité de travailler à la fois de manière indépendante et au sein d'équipes sont également essentiels. Le poste requiert une excellente maîtrise de l'anglais. Une formation universitaire et/ou une expérience professionnelle en rapport avec le secteur des services financiers constituent un atout supplémentaire.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)